



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 52891

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement de l'instruction civique à destination des collégiens. Il souhaite savoir s'il existe une évaluation de cet enseignement, et le cas échéant quels en sont les éléments d'appréciation.

Texte de la réponse

Les programmes actuellement en vigueur au collège sont entrés en application entre 1996 et 1999. Rompant avec une approche traditionnelle étroitement descriptive des institutions, ils s'organisent autour de notions fondamentales - la personne humaine et le citoyen - en combinant connaissances de base en matière institutionnelle et initiation à la réflexion personnelle. Le programme de sixième se construit à partir de la compréhension des droits et des devoirs de la personne. Il se poursuit dans les classes de cinquième et de quatrième autour des valeurs constitutives d'une société démocratique : l'égalité, la solidarité, la liberté, la sûreté et la justice. Enfin, la classe de troisième privilégie les dimensions de la citoyenneté dans la République française, dans l'Europe et le monde d'aujourd'hui et présente un tableau général des institutions politiques. À chaque niveau, les grands textes essentiels sont une référence constante. La notion d'évaluation est une notion complexe et il est sans doute souhaitable de distinguer plusieurs niveaux. Au collège, l'éducation civique (qui exige l'acquisition progressive d'un vocabulaire précis et un certain nombre de concepts) est étroitement associée à l'enseignement de l'histoire et de la géographie : elle apparaît avec ces deux disciplines dans les grilles horaires des élèves. À ce titre, la mise en oeuvre des programmes par les professeurs est régulièrement évaluée par les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) d'histoire-géographie dans le cadre de leur mission d'inspection. La direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) a d'autre part engagé depuis plusieurs années un dispositif d'évaluation bilan des acquis des élèves en fin de collège : le travail de conception et d'expérimentation ayant commencé depuis juin 2004, ce dispositif est programmé pour avoir lieu en histoire-géographie et en éducation civique en 2006. Enfin, pour avoir un regard global sur la conception générale des programmes d'éducation civique l'on peut se reporter au rapport rendu en juin 2003 par M. René Rémond à la suite de la relecture des programmes de collège effectuée sous sa direction par le pôle « humanités », notamment la page 5 et les pages 17 et 18. Ce rapport est actuellement consultable en ligne sur le site www.debatnational.education.fr.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52891

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9609

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5349